

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



CAS Moleson
club alpin suisse section Moléson

Directives de la Commission d'alpinisme pour chefs de course et participants

Introduction

Les présentes directives décrivent principalement le rôle, les droits et les devoirs des chefs de course et des participants ; l'objectif est la pratique d'activités liées à la montagne ¹ de manière harmonieuse et sûre.

Les degrés de difficulté figurant dans les tableaux annexés aux présentes directives doivent être pris comme des valeurs indicatives². Des éléments extérieurs à la course peuvent influencer notablement le degré de difficulté, en principe pour rendre la course plus difficile (météo défavorable, couverture neigeuse inappropriée, etc. ; cf. annexe 1).

Les présentes directives sont publiées de manière appropriée ; elles sont notamment disponibles sur le site Internet de la section.

Si les présentes directives présentent des lacunes, les chefs de course et les participants feront preuve de bon sens, de logique et de bonne foi. En cas de difficultés ou de litiges, la Commission d'alpinisme tranchera, sous réserve des compétences attribuées par les statuts à d'autres organes de la section.

1 Généralités

<i>Définitions</i>	<p>Art. 1.1 Lorsque le « responsable de l'alpinisme » est mentionné dans ce document, il faut comprendre : responsable de l'alpinisme d'été ou d'hiver. L'expression « chef de course » désigne toutes les personnes qui encadrent les participants pendant des courses ou des cours (chef de course, chef de cours, chef de classe, moniteur, etc.).</p>
<i>Programme des courses</i>	<p>Art. 1.2 Les courses doivent figurer dans un programme approuvé par la Commission d'alpinisme et l'assemblée générale d'automne. Pour chaque course, les éléments suivants doivent être mentionnés : but, voie, degré de difficulté, chef, évtl. adjoint, date et nombre de jours.</p> <p>Art. 1.3 Le programme des courses doit être riche et varié et correspondre aux attentes des membres de la section.</p> <p>Art. 1.4 La gestion des courses est informatisée (Internet). Le programme des courses est aussi disponible sur papier (programme annuel et bulletin mensuel).</p> <p>Art. 1.5 Le bulletin mensuel comprend les informations détaillées relatives aux courses du mois ; ces informations sont aussi disponibles sur Internet.</p>

¹ Cf. art. 4 des statuts de la section.

² Ces tableaux seront mis à jour périodiquement, au gré des informations publiées par le CAS.

<i>Références</i>	Art. 1.6 Les cotations de référence sont celles indiquées dans les publications officielles du CAS, en premier lieu dans les guides des Préalpes fribourgeoises.
<i>Modifications par rapport au programme</i>	Art. 1.7 Lorsqu'il souhaite modifier la date d'une course, le chef de course avertit le plus tôt possible le responsable de l'alpinisme. Il en va de même en cas de changement du but de la course ou de l'itinéraire. Les changements de but ou d'itinéraire au cours de la course sont de la compétence du chef de course ; l'annonce a lieu en principe dans le rapport que rédige le chef de course à son retour (cf. art. 2.6). Aucune modification ne doit rendre la course plus difficile que ce qui est prévu au programme.
<i>Inscriptions</i>	Art. 1.8 Les inscriptions pour les courses sont prises au « stamm », en principe, le vendredi précédent la course.
<i>Frais liés à une course</i>	Art. 1.9 Le mode de calcul des frais d'une course et la répartition de ceux-ci entre les participants est décrit dans l'annexe 10.

2 Chefs de course

<i>Formation & Exigence</i>	Art. 2.1 Tout chef de course doit disposer de l'expérience et des compétences nécessaires pour conduire la course qu'il souhaite mettre au programme. Il est vivement recommandé de suivre les cours de formation proposés par le CAS et par la section. Toute personne souhaitant conduire des courses d'un niveau supérieur à T4/TH4 doit obligatoirement suivre une formation initiale et prendre part à des cours de formation continue. La formation initiale est organisée par le CAS ; la formation continue, à la fois par le CAS et à l'interne par la Commission d'alpinisme.
<i>Proposition de course</i>	Art. 2.2 Le chef de course propose son projet de course avant l'assemblée générale d'automne. Une fois approuvée, la course est annoncée dans le programme annuel. Le chef de course complète ensuite les informations générales en vue de la publication dans le bulletin mensuel. Il respecte les délais fixés par la Commission d'alpinisme.
<i>Préparation</i>	Art. 2.3 Une préparation soignée de la course est exigée. La connaissance du terrain, de la météo, des conditions de neige et du niveau des participants est indispensable. La sécurité doit rester pour le chef de course l'élément prioritaire.
<i>Empêchement</i>	Art. 2.4 Si un chef de course a un empêchement, il doit s'efforcer de trouver un remplaçant et en informer le responsable de l'alpinisme.

<i>Nombre de participants</i>	<p>Art. 2.5</p> <p>Le chef de course détermine le nombre de participants et en établit la liste. Il doit être attentif à la composition du groupe qu'il conduira. Il veillera en particulier à ce que les participants moins expérimentés soient encadrés par des participants plus expérimentés, afin de ne pas mettre en danger le bon déroulement de la course. Il a la compétence de refuser des intéressés qui lui paraîtraient ne pas remplir les exigences (techniques et physiques).</p>
<i>Responsabilité</i>	<p>Art. 2.6</p> <p>Le chef de course est responsable du bon déroulement de la course. Il décide si la course peut avoir lieu comme prévu au programme ou si des modifications doivent être envisagées (cf. art. 1.7).</p>
<i>Accidents</i>	<p>Art. 2.7</p> <p>Le chef de course informe le responsable de l'alpinisme de tout accident ou événement grave survenant lors d'une course de la section (cf. annexe 7).</p> <p>Lors d'un accident majeur, le responsable de l'alpinisme informera immédiatement le CAS à Berne et remplira les formulaires exigés, dans toute la mesure du possible en collaboration avec le chef de course.</p>
<i>Rapport de course</i>	<p>Art. 2.8</p> <p>A son retour, le chef de course rédige un rapport adressé au responsable de l'alpinisme, soit via le système informatique de gestion des courses soit par voie postale. Il chargera par ailleurs un participant de publier un récit dans le bulletin mensuel.</p>
<i>Assurance</i>	<p>Art. 2.9</p> <p>Pour les courses figurant au programme annuel qu'ils conduisent, les chefs de course sont couverts par l'assurance responsabilité civile du CAS.</p>

3 Participants

<i>Participation aux courses</i>	<p>Art. 3.1</p> <p>Chaque membre de la section a le droit de participer régulièrement aux courses figurant sur le programme annuel, à la condition qu'il satisfasse aux exigences techniques et physiques. Il n'y a pas de droit à participer à une course déterminée.</p> <p>Des personnes venant d'autres sections peuvent, avec l'accord du chef de course, participer aux courses. Les membres de la section ont la priorité.</p>
	<p>Art. 3.2</p> <p>Les intéressés, qui sont peu ou pas connus du chef de course, doivent lors de leur demande de participation renseigner spontanément le chef de course sur leur expérience alpine.</p>
<i>Désistement</i>	<p>Art. 3.3</p> <p>Si un participant inscrit à une course est empêché d'y participer, il doit l'annoncer rapidement au chef de course. Si celui-ci en a le temps, il prendra en considération d'autres éventuels intéressés.</p> <p>Les éventuels frais engendrés par le désistement sont supportés par la personne qui renonce.</p>

<i>Equipement</i>	Art. 3.4 Les participants doivent avoir avec eux l'équipement nécessaire pour la course et en maîtriser le fonctionnement.
<i>Discipline</i>	Art. 3.5 Les participants doivent respecter les décisions prises par le chef de course. Le chef de course peut refuser des participants ayant fait preuve d'indiscipline par le passé.
<i>Abandon du groupe</i>	Art. 3.6 Si un participant quitte le groupe pendant la course, il le fait à ses risques et périls.
<i>Assurance</i>	Art. 3.7 L'assurance est l'affaire du participant, spécialement l'assurance accident, l'assurance évacuation et sauvetage.

4 Courses du jeudi (jeudistes)






<i>Application des règles générales</i>	Art. 4.1 Les règles générales sont applicables aux courses du jeudi, aux personnes qui prennent la responsabilité d'une course ce jour-là et aux participants à ces courses. Cela vaut en particulier pour l'intégration dans le programme des courses (annuel et mensuel), les indications à faire figurer sur le programme des courses et la mise à disposition de l'ensemble des membres de la section de la liste des courses à jour (avec les éventuelles modifications [cf. art. 4.3]). Sont réservées les exceptions prévues dans les dispositions ci-après.
<i>Inscription</i>	Art. 4.2 Les inscriptions sont prises le matin de la course. Pour les courses dont le degré de difficulté est $\geq T3$, $\geq TH3$, $\geq BS$, une inscription préalable est exigée.
<i>Modifications par rapport au programme</i>	Art. 4.3 La modification de la date d'une course doit rester l'exception (conditions météorologiques, tirs dans la zone, etc). Lors d'un changement de but de course, la modification doit être publiée au plus tard la veille de la course avec le nom du chef de course et le degré de difficulté de la course. Une course peut être avancée ou renvoyée à une date ultérieure, si les conditions l'exigent. Le but et l'itinéraire restent associés à la personne qui a proposé la course.

5 Liste des annexes

Annexe 1	été	Cotation des randonnées
Annexe 2	été	Echelle CAS pour montagne et haute montagne
Annexe 3	été	Course d'escalade et tableau de correspondance
Annexe 4	été	Escalade artificielle et Via Ferrata
Annexe 5	hiver	Course à ski
Annexe 6	hiver	Randonnée à raquette
Annexe 7		Information en cas d'accident
Annexe 8	-	
Annexe 9		Matériel
Annexe 10		Répartition des frais d'une course
Annexe 11		Frais de formation des chefs de course

Annexe 1

Cotation des randonnées (état 13.09.2005)

<i>Anc.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nouv.</i>	<i>Balisage</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Exigences</i>
P	Randonnée	T1		Chemin ou sentier bien tracés. Si balisé aux normes FSP : jaune. Terrain plat, faible pente, pas de risque de chute.	Aucune, convient pour les baskets, même sans carte topo.
P	Randonnée en montagne	T2		Chemin ou sentier avec trace ininterrompu et montées régulières. Si balisé blanc-rouge-blanc. Terrain parfois raide, risque de chute pas exclu.	Pied assez sûr. Chaussures de trekking. Capacité élémentaire d'orientation.
PE	Randonnée en montagne difficile	T3		En général sentier existant, les passages exposés peuvent être assurés avec des cordes ou des chaînes. Evtl. appui des mains nécessaire pour l'équilibre. Si balisé blanc-rouge-blanc. Quelques passages exposés avec risque de chute, caillasse, pentes instables sans sentier.	Avoir le pied très sûr. Bonnes chaussures de trekking. Capacité d'orientation dans la moyenne. Expérience élémentaire de la montagne.
	Itinéraire alpin	T4		Sentier parfois pas marqué, itinéraire parfois sans trace. 'aide des mains est quelquefois nécessaire pour progresser. Si balisé blanc-bleu-blanc. Pentcs délicates recouvertes d'herbe, pentes instables, glaciers simples non recouverts de neige. En cas de mauvais temps le repli peut s'avérer difficile.	Être familier des terrains exposés, chaussures de trekking rigides. Capacité d'évaluer le terrain. Bonne capacité d'orientation, expérience alpine.
	Itinéraire alpin exigeant	T5		Souvent sans trace. Quelques passages d'escalade simple jusqu'au 2 ^e degré. Si balisé blanc-bleu-blanc. Terrain exposé difficile, pentes instables, glaciers et névés peu dangereux.	Chaussures de montagne. Évaluation sûre du terrain et très bonne capacité d'orientation. Bonne expérience de haute montagne et connaissances élémentaires du maniement du piolet et de la corde.
RE	Itinéraire alpin difficile	T6	Non balisé	La plus part du temps sans trace, passage d'escalade jusqu'au 2 ^e degré, en général non balisé. Souvent très exposé, terrain d'éboulis délicat, glaciers avec risques de glissade.	Excellente capacité d'orientation. Expérience alpine confirmée et habitude de l'utilisation du matériel technique d'alpinisme.

Exemples

T1	Männlichen-Kleine Scheidegg, Raimeux, Strada Alta Leventina
T2	Cab Wildhorn, Täsch de Täschalp, Passo Campolungo, cap. Cristallina de Ossasco
T3	Pas d'Encel, Col de Susanfe, Fenêtre d'Arpette, Hohtürli, Sefinenfurgge, Fründenhütte, Grosser Mythen, Pizzo centrale du col du St Gothard
T4	Grand Tavé, Arpelistock du Sanetsch, cab. Bertol, Forno, Schreckhorn, traversée cab. Voralp-Bergsee, Steghorn (Leiterli), Piz Terri, Pas Casnile Sud
T5	Cabanes Dent Blanche, Bordier, Büttlasse, Salbitbiwak, Sustenjoch versant N, Bristen, Pass Cacciabella Sud
T6	Refuge de Pierredar-Sex Rouge, Niesengrat (Fromberghorn Nord), Via Alta della Verzasca

Indications pour l'application et l'interprétation

Les courses dans le domaine de la randonnée en montagne et alpine sont toujours évaluées en supposant des conditions favorables, donc par beau temps et bonne visibilité, terrain sec, couverture neigeuse appropriée, etc. La présente échelle entend, par "glaciers de randonnée", les glaciers et névés qui, en été et par conditions normales, sont dégarnis de neige de sorte que les éventuelles crevasses soient bien visibles et peuvent être contournées sans risque de chute en crevasse. (Ceci correspond à la réalité de différents accès aux cabanes).

Dans ces conditions, un équipement de haute montagne n'est pas nécessaire. Cependant, il va sans dire que, lorsque les conditions sont moins favorables, un équipement élémentaire (matériel d'encordement, crampons) et les connaissances y relatives peuvent se révéler nécessaires pour ces courses.

L'hypothèse que la randonnée s'arrête là où l'échelle pour la haute montagne commence, est un grave malentendu, toujours et encore source de situations délicates. En réalité, une randonnée alpine en haut de l'échelle de difficulté (T5, T6) est en règle générale nettement plus exigeante que, par exemple, une course de haute montagne cotée F.

Une différence décisive par rapport à une course facile de haute montagne est le fait que, dans un itinéraire T5 ou T6 (anciennement RE), on ne puisse que rarement ou ne pas du tout assurer avec une corde ou avec d'autres moyens. Le terrain en question doit être absolument maîtrisé, ce qui exige un haut niveau technique tout comme aussi psychique. Les pentes herbeuses extrêmement raides, le terrain mêlé de rochers peu solides et sans trace ou les passages très exposés sur des arêtes en sont des exemples typiques.

En raison des caractéristiques très différentes d'une course de haute montagne et d'une "randonnée extrême" typiques, la comparaison est très malaisée, mais on peut partir sur la base qu'un itinéraire T6 pose des exigences techniques comparables à une course en haute montagne dans le domaine de PD à AD !

Annexe 2

Échelle CAS pour la montagne et la haute montagne

1. Pour la cotation d'ensemble d'un itinéraire, c'est la plus haute valeur des critères principaux qui est applicable
2. A partir du degré PD, on peut affiner encore la cotation par l'adjonction de + ou –
3. L'échelle UIAA (avec chiffres romains) s'applique aux passages d'escalade.

Critères principaux

<i>Degré</i>	<i>Rocher</i>	<i>UIAA</i>	<i>Névé et glaciers</i>	<i>Exemples</i>
F	terrain de marche facile (éboulis, arête de blocs facile)	I	névés faciles, pratiquement pas crevassés	Wildhorn voie normale
- PD +	le plus souvent encore terrain de marche facile, sûreté du pas accrue, passages d'escalade clairement disposés et sans problèmes	II	en règle générale pentes peu raides, brefs passages plus raides, peu de crevasses	Balmhorn voie normale
- AD +	assurage nécessaire à multiples reprises, passages d'escalade plus longs et exposés	III	pentés plus raides, occasionnellement assurage avec relais, nombreuses crevasses, petite rimaye	Diamantstock Arête E
- D +	bon sens de l'itinéraire et maniement de corde efficace sont nécessaires, longs passages escalade, demandant le plus souvent l'assurage avec relais	IV	pentés très raides, demandant le plus souvent l'assurage avec relais, nombreuses crevasses, rimaye importante	Eiger arête Mittellegi
- TD +	assurage avec relais constamment nécessaire dans les sections difficiles, escalade continuellement exigeante	V	terrain escarpé continuellement, assurage avec relais continu	Doldenhorn arête E
ED	ascensions de paroi demandant un grand engagement	VI	passages très raides et verticaux, demandant l'escalade sur glace	Eiger face N
EX	ascensions de paroi extrêmement raides, en partie surplombantes	VII	escalade sur glace extrême	Eiger, voie des Tchèques

Annexe 3

Cotation des difficultés des courses d'escalade

Escalade libre		
Degré	Nuance	Description et exigences (cotation UIAA)
I		Faibles difficultés. Escalade la plus facile. On doit se servir des mains pour la progression. Les débutants seront déjà encordés.
II		Difficultés modérées. Escalade nécessitant une recherche des prises pour les pieds et les mains, ainsi que le sens de l'équilibre.
III	- ou +	Difficultés moyennes. Les parois redressées nécessitent déjà passablement de force et d'adresse. Les grimpeurs entraînés peuvent encore descendre ces passages en escalade libre. Des points d'assurage intermédiaires entre 2 relais sont recommandés dans les passages exposés.
IV	- ou +	Importantes difficultés. Accessible seulement aux grimpeurs expérimentés et entraînés qui possèdent une bonne technique d'escalade. Ces passages ne se descendent en principe pas en escalade libre. Emploi courant de points d'assurage intermédiaires.
V	- ou +	Très grandes difficultés. Nécessite une technique parfaite. Passages réservés à d'excellents grimpeurs très entraînés et athlétiques.
VI	- ou +	Difficultés extraordinaires. Escalade exigeant en particulier une grande pratique des prises minuscules et des techniques d'adhérence. Passages très exposés ne pouvant être surmontés que dans des conditions parfaites.
VII	- ou +	Difficultés exceptionnelles. Réservé à une élite. Les meilleurs grimpeurs ont besoin d'un entraînement particulier adapté à la structure de la roche pour forcer de tels passages. Ces passages sont rarement franchis lors de la 1 ^{ère} tentative.
VIII à X	- ou +	Difficultés plus qu'exceptionnelles. Réservé à un cercle restreint d'athlètes. Ces passages ne sont pratiquement jamais franchis à la première tentative.

Chaque itinéraire est jugé dans son ensemble et reçoit une qualification selon l'échelle ci-dessus. La difficulté des différentes longueurs d'une voie d'escalade est selon les régions souvent indiquée en cotation française, chiffres Arabes complétés de la minuscule a, b ou c

Tableau comparative des échelles de difficultés			
Cotation UIAA <i>(A noter que ces références ne s'appliquent pas à l'escalade sportive)</i>		Cotation française	Cotation d'ensemble
Faibles difficultés. Forme la plus simple de l'escalade rocheuse (pas de terrain de marche facile !). Les mains sont nécessaires pour le maintien de l'équilibre. Les débutants doivent être assurés par la corde. Absence de vertige déjà requise.	I		F
Difficultés modérées. Progression moyennant combinaisons simples de prises pour les pieds et les mains (technique de trois points).	II		PD
Difficultés moyennes. Des points d'assurage intermédiaires sont recommandés dans les passages exposés. Les passages verticaux ou de surplombs pourvus de bonnes prises exigent déjà de la force.	III III+	3a 3b	AD
Importantes difficultés. Nécessitent une grande expérience de l'escalade. Les passages plus longs demandent en général plusieurs points d'assurage intermédiaires.	IV- IV IV+	3c 4a 4b	
Très importantes difficultés. Points d'assurage intermédiaires en plus grand nombre sont la règle. Exigences plus élevées de la condition physique, de technique d'escalade et de l'expérience. Les longs itinéraires dans le 5e degré en haute montagne comptent déjà parmi les toutes grandes entreprises des Alpes.	V- V V+	4c 5a 5a+ 5b 5b+	
Difficultés extraordinaires. L'escalade exige un savoir-faire supérieur à la moyenne et un bon état d'entraînement. Escalade exposée, souvent combinée avec relais exigus. Les passages de cette difficulté ne sont en général maîtrisés que par bonnes conditions.	VI- VI VI+	5c 5c+ 6a	TD
Difficultés exceptionnelles. Un degré de difficulté atteint grâce à un entraînement accru et un matériel perfectionné. Même les très bons grimpeurs ont besoin d'entraînement adapté à la structure du rocher afin de maîtriser les passages de cette difficulté sans chute. En plus de l'aptitude pour l'escalade acrobatique, la maîtrise d'une technique d'assurage affinée est indispensable.	VII- VII VII+	6a+ 6b 6b+ 6c	ED
Une définition verbale n'est plus possible ici. Il s'agit d'un accroissement continu des difficultés à dominer, posant des exigences toujours plus élevés au talent d'escalade, à la capacité de rendement physique et psychique.	VIII- VIII VIII+ IX- IX IX+ X- X X+ XI- XI	6c+ 7a 7a+ 7b 7b+ 7c 7c+ 8a 8a+ 8b 8b+ 8c 8c+ 9a	

Annexe 4

Escalade artificielle (assez rarement pratiquée actuellement)		
A0		Signifie que, dans une voie en escalade essentiellement libre, certains pitons servent de prise ou de points d'appui, mais que l'emploi d'étriers n'est pas nécessaire.
A1		Les pitons et autres moyens artificiels sont relativement faciles à placer, et le passage exige assez peu de force, d'endurance ou de courage. Les étriers sont indispensables.
A2-A3		Indique des difficultés allant croissant en ce qui concerne le pitonnage et l'engagement physique. Fissures bouchées, surplombs, toits. Le grimpeur doit toujours avoir une très grande compétence.

Via Ferrata (Cotation utilisée en Suisse, France et Italie)		
Degré	Nuance	Description et exigences
F	- ou +	Facile : Il n'y en a que très peu, plutôt pour les enfants
PD	- ou +	Peu Difficile : A utiliser en initiation pour se familiariser avec les gestes. Traversées parfois aériennes et exposées
AD	- ou +	Assez Difficile : Quelques courtes difficultés, ne nécessitant pas de condition physique particulière
D	- ou +	Difficile : Quelques difficultés. Ces difficultés peuvent trouver leur origine dans l'exposition, la longueur, le niveau technique et la condition physique
TD	- ou +	Très Difficile : Nombreuses difficultés trouvant leur origine dans les 4 facteurs décrits précédemment
ED	- ou +	Extrêmement Difficile : Parcours exceptionnel avec nombreux passages athlétiques demandant de l'engagement

Annexe 5

Cotation des difficultés des courses à skis (jusqu'en 2009)

<i>Degré</i>	<i>Description et exigences (échelle Blachère)</i>
SM	Skieur moyen. Sait tourner en pente moyenne inférieure à 25°. Craint la pente et les passages étroits.
BS	Bon skieur. Se débrouille en terrain raide jusqu'à 40° et dans les couloirs étroits.
ES	Excellent skieur (libre de tout commentaire).
SAM	Skieur alpiniste moyen. Sait tourner en pente moyenne inférieure à 25°. Craint la pente et les passages étroits. Itinéraire avec des difficultés alpines pour lesquelles le skieur doit être entraîné à l'utilisation de la corde, du piolet ou des crampons (traversée de glaciers avec crevasses)
BSA	Bon skieur alpiniste. Se débrouille en terrain raide jusqu'à 40° et dans les couloirs étroits. Itinéraire avec des difficultés alpines pour lesquelles le skieur doit être entraîné à l'utilisation de la corde, du piolet ou des crampons (traversée de glaciers avec crevasses, pentes raides, taille de marches, tronçons avec escalade, corniches, etc.)
ESA	Excellent skieur alpiniste (libre de tout commentaire).

- Chaque itinéraire est jugé dans son ensemble et reçoit une qualification selon l'échelle ci-dessus.
- La difficulté des pentes en descente peut être précisée avec l'**échelle Traynard**
- ATTENTION : Pour évaluer une course il faut tenir compte, en plus de sa cotation, de sa longueur et de son altitude.

<i>Degré</i>	<i>Cotations des pentes à la descente (échelle Traynard)</i>
S1	Route ou chemin horizontal
S2	Pente faiblement vallonnée
S3	Pente plus forte où le skieur peut encore décider lui-même de l'endroit où il doit tourner
S4	Pente supérieure à 35° ou présentant des obstacles naturels (barres rocheuses, crevasses) obligeant le skieur à une grande précision dans ses évolutions.
S5	Pentes à la limite des possibilités d'un très bon skieur.
S6	Pentes exceptionnelles. Dès 50° par forte exposition, ou au-delà de 55°.

Echelle CAS pour courses à ski (à partir de 2009)

1. L'évaluation globale (degré de difficulté) d'une course correspond à la valeur maximale des critères principaux.
2. Lorsqu'un critère auxiliaire entre en ligne de compte, le degré de difficulté augmente d'un tiers de degré (p.ex. de PD+ à AD-).
3. Les indications moins (-) et plus (+) servent à affiner
4. L'évaluation de la difficulté suppose de bonnes conditions d'enneigement, de météo et de visibilité.
5. L'évaluation globale concerne uniquement la partie de la randonnée qui se fait à ski. Les degrés de difficulté technique sont indiqués séparément dans l'entête de la description (échelle UIAA pour l'escalade ; description pour les passages à pied).

Légende :

F = facile
PD = peu difficile
AD = assez difficile
D = difficile
TD = très difficile
ED = extrêmement difficile
EX = extraordinairement difficile

Degré	Pente	Degré d'exposition	Forme du terrain Montée et descente	Passages étroits à la descente	Exemples source : <i>Berner Alpen West & Ost</i>
F (+)	jusqu' à 30°	pas de risque de glissade	terrain doux, vallonné, sol égal	pas de passages étroits	Niderhorn (depuis Boltigen) Steghorn (depuis la cabane Lämmeren) <i>Grünhornlücke</i>
PD (- +)	dès 30°	risque de courtes glissades se terminant en pente douce	en général, larges pentes avec quelques brefs raidillons. Possibilité d'éviter les obstacles (conversions nécessaires)	courts et peu escarpés	Bunderspitz Arpelstock (par la Geltenhütte) <i>Sattelhorn (Kandertal)</i> <i>Sattelhorn (Driest)</i>
AD (- +)	dès 35°	risque de glissades plus longues, possibilité de freiner (risque de blessures)	brefs raidillons sans possibilité d'évitement, les obstacles sur des pentes modérées exigent de bonnes réactions (assurer ses conversions)	courts, mais raides	Männliflue (par le S) Rinderhorn (voie normale) <i>Bundstock (depuis Kandersteg)</i> <i>Grosshorn (par le S)</i>
D (- +)	dès 40°	risque de longues glissades débouchant parfois sur des pentes raides (danger de mort)	pentcs raides ne pouvant pas être évitées. Nombreux obstacles exigeant une bonne maîtrise de la technique de descente	longs et raides. Virages courts possibles pour les bons skieurs	Winterhore (versant N) Vorder Lohner (versant SW) Altels (versant NW) <i>Wyssi Frau (épaule NW)</i>
TD (- +)	dès 45°	risque de glissades débouchant sur des pentes raides (danger de mort)	terrain généralement très raide, souvent coupé de barres rocheuses. Obstacles nombreux et rapprochés	longs et très raides. A surmonter par des dérapages et des sauts	Märe (couloir N) Balmhorn (face N directe) <i>Lauteraarhorn</i> <i>Mönch (face S)</i>
ED (- +)	dès 50°	très exposé	faces ou couloirs très raides, aucune possibilité de repos au cours de la descente	longs, succession de tronçons très raides, descente par des dérapages et des sauts uniquement	<i>Mönch (face NE)</i>
EX	dès 55°	extrêmement exposé	pentcs et couloirs extrêmes	rappels parfois nécessaires pour franchir certains passages	<i>Eiger (face NE)</i>

Critères auxiliaires : orientation difficile tant à la montée qu'à la descente, itinéraire difficilement reconnaissable ; difficile, voire impossible de se rattraper si l'on s'est trompé dans l'itinéraire

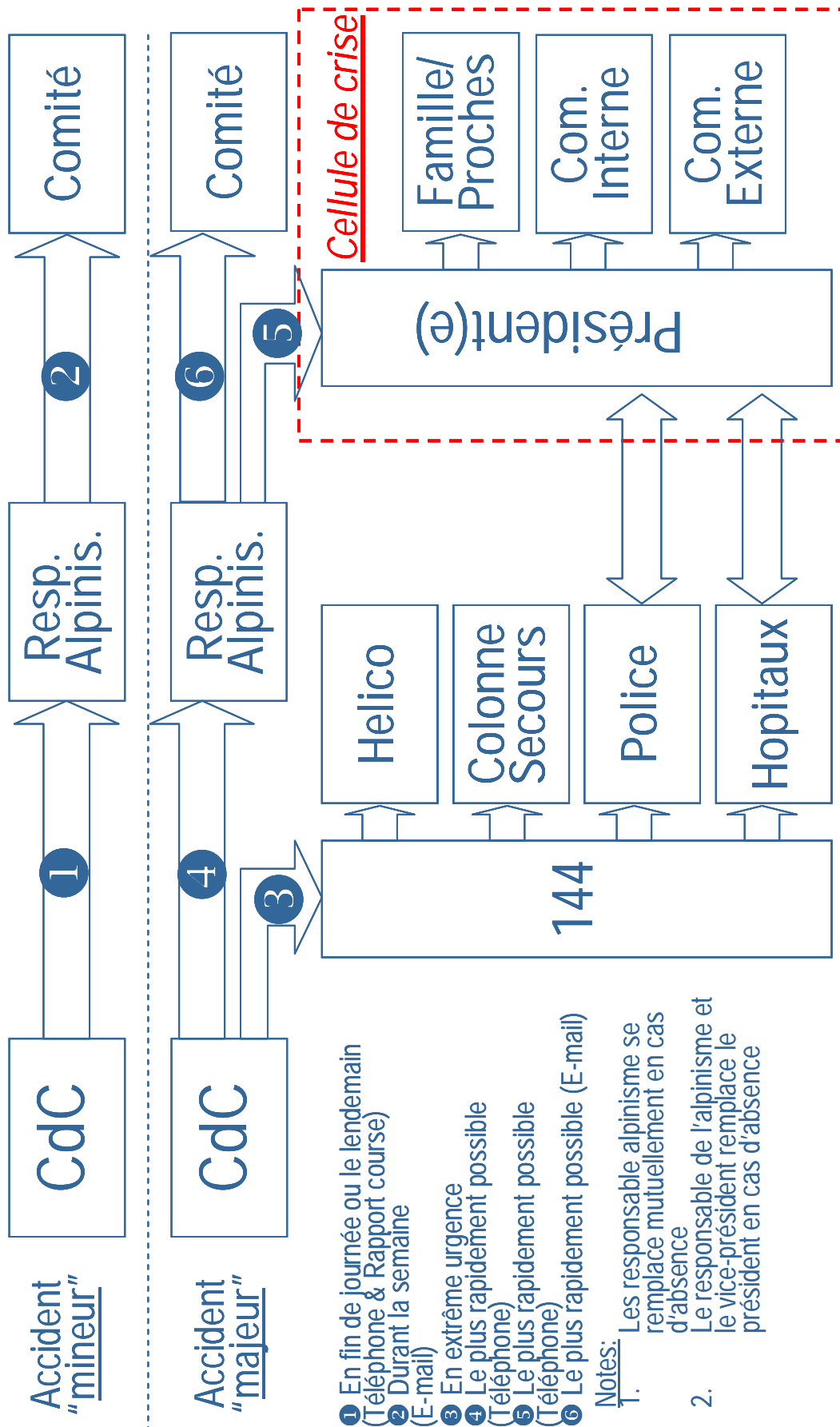
Annexe 6

Cotation des difficultés des courses de randonnée à raquettes

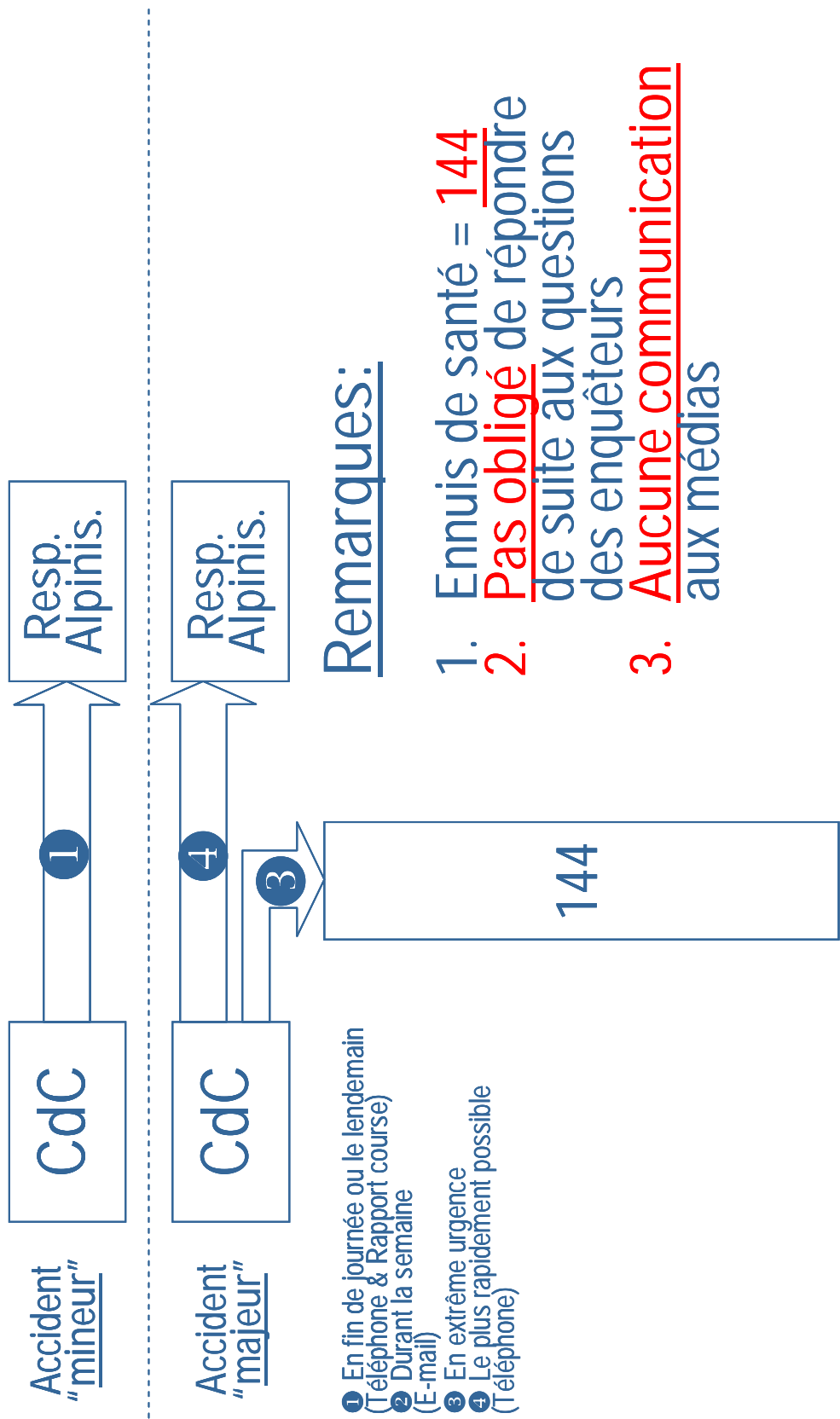
Degré	Chemin / terrain	Exigences
TH1	Pentes de < 25°. Dans l'ensemble plat ou en faible pente. Pas de danger d'avalanches. Pas de danger de glissade ou de chute.	Connaissances en avalanches pas nécessaires.
TH2	Pentes de < 25°. Dans l'ensemble plat ou en faible pente. Pentes raides à proximité. Danger d'avalanches. Pas de danger de glissade ou de chute.	Connaissances de base en matière d'avalanches.
TH3	Pentes de < 30°. Dans l'ensemble pentes faibles à modérées. Courts passages plus raides. Danger d'avalanches. Faible danger de glissade, glissades courtes se terminant sans risque.	Connaissances de base en matière de danger d'avalanches.
TH4	Pentes de < 30°. Modérément raide. Courts passages plus raides et / ou traversées de pentes. Partiellement mêlé de rochers. Glaciers peu crevassés. Danger d'avalanches. Danger de glissade avec risque de blessures. Faible danger de chute.	Bonnes connaissances en matière de danger d'avalanches. Bonne technique de progression. Connaissances alpines élémentaires.
TH5	Pentes de < 35°. Raide. Courts passages plus raides et / ou traversées de pentes et / ou barres rocheuses. Glaciers. Danger d'avalanches. Danger de chute. Risque de chute en crevasses. Dangers alpins.	Bonnes connaissances en matière de danger d'avalanches. Bonnes connaissances alpines. Progression sûre.
TH6	Pentes de < 35°. Très raide. Passages exigeants et / ou traversées de pentes et / ou barres rocheuses. Glaciers fortement crevassés. Danger d'avalanches. Danger de chute. Danger de chute en crevasses. Dangers alpins.	Bonnes connaissances en matière de danger d'avalanches. Très bonnes connaissances alpines. Progression sûre en rocher, neige et glace.

Annexe 7

Processus d'information complet en cas d'accident majeur et mineur :



Processus d'information pour chef de course en cas d'accident majeur et mineur :



Remarques:

1. Ennuis de santé = **144**
2. **Pas obligé** de répondre de suite aux questions des enquêteurs
3. **Aucune communication** aux médias

Annexe 9

L'équipement standard nécessaire pour les courses se compose de l'équipement de base et de l'équipement supplémentaire pour le type de course. Le chef de course peut modifier cette liste indicative. Le matériel technique sera de type homologué par l'UIAA.

1. Équipement de base

<ul style="list-style-type: none">- Vêtements adaptés et chauds- Habits de rechange- Sac à dos (avec fixations skis/ piolet)- Chaussures (montagne ou ski de rando avec semelle de type Vibram)- Veste imperméable (type Gore-Tex)- Guêtres- 2 paires de gants- Bonnet et casquette- Lunettes de soleil adaptées au glacier- Crème solaire et protection pour les lèvres	<ul style="list-style-type: none">- Thermos ou gourde- Nourriture- Couteau de poche- Lampe frontale- Couverture de survie- Pharmacie de 1er secours- Mouchoirs en papier- Briquet ou allumettes- Carte d'identité- Argent- Abonnement ½ tarif- Carte de membre du CAS
---	--

2. Équipement supplémentaire pour randonnées à raquettes

<ul style="list-style-type: none">- DVA (détecteur de victimes avalanche)- Pelle à neige- Sonde	<ul style="list-style-type: none">- Raquettes ajustées aux chaussures- Bâtons (év. rondelle de réserve)
---	--

3. Équipement supplémentaire pour randonnées à skis

<ul style="list-style-type: none">- DVA (détecteur de victimes avalanche)- Pelle à neige- Sonde- Skis de randonnée avec fixation adaptée	<ul style="list-style-type: none">- Couteaux- Bâtons (év. rondelle de réserve)- Peaux de phoque- Fart
---	--

4. Équipement supplémentaire pour courses à caractère alpin, de haute montagne et d'escalade

<ul style="list-style-type: none">- Baudrier- Casque- 1 dégainé (au minimum)- 1 descendeur („huit“ ou homologué)- 1 mousqueton HMS pour assurage au ½ nœud d'amarre- 2 mousquetons de sécurité à vis ou baïonnette (assez fins pour les relais)- 2 sangle de type « escalade »	<ul style="list-style-type: none">- 1 longe ou sangle d'auto-assurage de type Mammut- 3 cordelettes prussik de 110cm, 180cm et 300cm et Ø6mm <p>Selon indications du chef de course :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chaussons d'escalade- Piolet- Crampons ajustés aux chaussures
--	---

5. Équipement supplémentaire indicatif pour chefs de courses et 1ers de cordée

<ul style="list-style-type: none">- Liste des participants- No. de téléphone de secours- Radio avec Canal E (161.300MHz)- Corde- Matériel d'orientation (Carte, Boussole, GPS, règle topo)- Topo guide pour la course	<ul style="list-style-type: none">- Cordelette de mouflage (4m, Ø6mm)- Coinceurs et/ou « Friends »- Vis à glace- Plaquette d'assurage pour le second- Trousse de réparation- Pharmacie de groupe- Matériel d'ancrage et de sauvetage
--	--

Annexe 10

Répartition des frais d'une course

1 Principes

Celui qui fournit une prestation bénévole en faveur des membres de la section, par exemple la mise à disposition de son véhicule pour les transports, doit pouvoir le faire sans devoir y mettre de sa poche. Le chef de course et les chauffeurs sont donc dédommagés.

Les participants n'ont pas à prendre en charge les frais d'un éventuel adjoint. Si l'apport de l'adjoint est important (exemple : reconnaissance de la course), le chef de course peut, d'entente avec l'adjoint, prendre lui-même en charge jusqu'à 50% des frais de celui-ci.

Frais kilométriques : 0.60 CHF / km et par voiture

Dans la mesure du possible, les véhicules doivent être entièrement occupés. Les frais mentionnés dans le bulletin correspondent à un remplissage optimal des voitures.

Les principes décrits dans la présente annexe valent pour des voitures de 4 à 5 places. Pour des véhicules de capacité supérieure on adaptera le tarif de manière appropriée.

Les éventuels frais de guide sont à considérer comme des frais de course et sont à répartir entre les participants (moins le chef de course).

Le chef de course est responsable de la gestion des coûts de la course.

La manière de calculer et de répartir les frais est la même quelle que soit la durée de la course (1 jour, 1 week-end, 1 semaine).

2 Exemple

Données :

10 personnes y compris le chef de course ; 250 km de déplacement aller et retour ; 3 voitures sont nécessaires ; CHF 8.- par voiture pour le parking ; CHF 12.- par personne pour le téléphérique ; CHF 48.- par personne pour la cabane (demi-pension)

D'entente avec le groupe les boissons sont réparties de façon égale – principe applicable surtout pour les petits groupes.

Décompte :

Voiture (250 km x 0.60 CHF / km) x 3	CHF 450.-
Parcage CHF 8.- x 3	CHF 24.-
Téléphérique CHF 12.- x 10	CHF 120.-
Facture cabane (CHF 48.- x 10) + vin CHF 58.- + minérales CHF 12.-	CHF 550.-
Total des frais	CHF 1'144.-

Répartition :

Le montant de CHF 1144.- est à diviser par les 9 participants, soit CHF 127.10

Le chef de course encaisse CHF 127.10 par personne, il paye le gardien de la cabane, le téléphérique et les chauffeurs CHF 158.- (soit 150.- + 8.-) à chacun, indépendamment du nombre de personnes présentes dans les voitures.

Annexe 11

Frais de formation des chefs de course

La section prend en charge, de manière générale, les frais de formation et de perfectionnement des chefs de course pour autant que ceux-ci soient actifs au sein de la section.

1 Cours

1.1 Cours de formation/perfectionnement avec subvention du CAS

La section prend en charge les frais normalement à charge du participant pour tous les cours avec subvention du CAS ou JS. Ces cours font partie de la formation de chef de course.

1.2 Cours formation/perfectionnement sans subvention du CAS

Ces frais de formation sont entièrement à charge du participant.

1.3 Cours internes à la section

Les frais sont pris en charge par la section.

2 Subventions

Le fait de pouvoir bénéficier des subventions du CAS et/ou du remboursement des frais restants par la section est une reconnaissance et un encouragement de la part de la section. Il n'est en aucun cas un dû.

Conditions pour bénéficier du soutien financier de la section et du CAS :

1. Avoir les qualités techniques et physiques requises.
2. Être actif dans la section depuis au moins 2 ans.
3. S'engager à prendre au moins 2 courses par année pendant 3 ans.

Ad 2 : Un participant qui n'est pas actif dans la section depuis au moins 2 ans peut tout de même bénéficier de la subvention du CAS s'il s'engage à prendre au moins 2 courses par année pendant 3 ans.

3 Administration

3.1 Inscription

Les inscriptions se font par le formulaire officiel du CAS.

La subvention du CAS est accordée si le participant est soutenu par sa section et remplit les conditions de la section. Le soutien de la section est exprimé par la signature du responsable de l'alpinisme.

Le participant paie lui-même la facture du CAS.

3.2 Remboursement

La demande de remboursement est à adresser au responsable de l'alpinisme.

L'assurance annulation et les frais de transport ne sont pas remboursés.